



Du 10 juillet au 22 juillet 2011

Lieu : Rimouski, Estuaire et Golfe du Saint-Laurent,
Québec, Canada

Organisée par la **Marina de Rimouski** en
collaboration avec Voile Internationale Québec et la
Fédération de voile du Québec

Instructions de Course

1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant
<http://www.sailing.ca/files/racing/rules/CYAPrescriptions2009-12.pdf>
- 1.3. Les règles RSO catégorie 3R pour les monocoques avec radeau de survie
[http://www.sailing.org/tools/documents/OSR2010Mo3Life101209-\[8157\].pdf](http://www.sailing.org/tools/documents/OSR2010Mo3Life101209-[8157].pdf)
- 1.4. La Règle 35 (temps limite) est modifiée comme suit. La date limite d'arrivée pour tous les concurrents est de douze jours pleins (temps réel) après le départ de la course. Un voilier qui n'aura pas franchi la ligne d'arrivée à la date limite sera classé DNF
- 1.5. La règle 52 est modifiée comme suit. Les voiliers sont autorisés à employer de l'énergie autre que manuelle pour utiliser un pilote automatique, pour remplir et/ou vider leur ballast et/ou pour orienter la quille.
- 1.6. La règle 54 ne s'applique pas.
- 1.7. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.
- 1.8. Les règles du chapitre 2 (quand les voiliers se rencontrent) ne s'appliquent pas du coucher (2100) au lever du soleil (0600) et sont remplacées par la partie B (règles de barre et de route) du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM), voir *Les Règles de Course à la Voile 2009-2012* annexe Q.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'informations situé à la capitainerie de la Marina de Rimouski.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée avant 08 h 00 le jour même de son entrée en vigueur, sauf tout changement au programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour ou il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à l'avant de la Marina de Rimouski.

Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'amené de l'Aperçu. Ceci modifie les Signaux de course.

5. PROGRAMME DE LA COURSE

5.1. La course est prévue selon le programme suivant :

Considérant les inscriptions reçues en date du 10 juin les participants ont été répartis en 2 classes: IRC et Mini6.50

Date : 10 juillet 2011

Heure du 1^{er} signal d'avertissement : 14h00 pour classes IRC

Classe mini6.50 : Départ à suivre aussitôt que possible.

5.2. Après un long retard, pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de course va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore quatre minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont définis comme suit :

Premier départ (Classe IRC): Flamme numérique #1

Deuxième départ (Classe Mini 6.50) : Flamme numérique #2

7. ZONE DE COURSE

L'annexe 1 indique la zone de course.

8. LE PARCOURS

8.1. La longueur approximative du parcours sera de 650 miles nautiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent.

8.2. Le schéma de l'annexe 1 montre le parcours, l'ordre et le côté duquel chaque marque doit être laissée.

8.3. Le parcours ne sera pas réduit. Ceci modifie la règle 32.

8.4. Les bords du parcours ne seront pas modifiés après le signal préparatoire. Ceci modifie la règle 33.

9. MARQUES

9.1. Les marques de parcours sont les suivantes :

Marques	Localisations	Positions GPS
1	Baie de Rimouski	N/A
2	Pointe au père	48° 31.22' N ; 068° 28.50' W
H41	Baie de Rimouski	48° 30.47' N ; 068° 31.063' W
2	Pointe au père	48° 31.22' N ; 068° 28.50' W
3	Sainte-Anne-des-Monts	49° 08.21' N ; 066° 29.08' W
4	Pointe est Anticosti	49° 04.00' N ; 061° 35.00' W
HT3	Baie de Rimouski	48° 29.42' N ; 068° 31.12' W

9.2. Les marques de départ sont les suivantes : le bateau comité à une extrémité et une bouée à l'autre extrémité (Marque 1).

9.3. Les marques d'arrivée sont les suivantes : le feu ISO vert du quai de Rimouski à l'extrémité bâbord et la bouée HT 3 à l'extrémité tribord.

9.4. Passage à une bouée. Les concurrents doivent noter le jour et l'heure précise de leur passage à toutes les bouées et marques de passage.

10. LE DEPART

- 10.1.** La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course et une bouée temporaire.
- 10.2.** Bateaux en attente : Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ durant la procédure de départ de l'autre course.
- 10.3.** Si un bateau fait un départ anticipé, le comité de course essaiera de transmettre son numéro de voile sur le canal VHF (canal 16). L'échec de la transmission ou le fait de ne pas le faire au bon moment ne pourra pas constituer un motif de demande de réparation. Ceci modifie la règle 62.1 (a)

11. L'ARRIVEE

- 11.1.** La ligne d'arrivée sera entre le feu ISO vert du quai de Rimouski à l'extrémité bâbord et la bouée HT 3 à l'extrémité tribord.
- 11.2.** Les bateaux devront contacter le comité de course par VHF (canal 16) une heure environ avant leur arrivée à Rimouski et devront noter leur heure précise d'arrivée.

12. SYSTEME DE PENALITE

- 12.1.** Pour toutes les classes sauf celle des minis, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 12.2.** Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la règle 44.1 ne s'applique pas.
- 12.3.** Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 : une infraction aux règles autres que 28 et 31 et aux règles du chapitre 2 sera sanctionnée par le comité de réclamation d'une pénalité de temps.

13. TEMPS LIMITES

- 13.1.** Le temps limite pour finir la course est de 12 jours pour toutes les classes.

14. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 14.1** Les réclamations devront être signalées au comité de course par VHF au plus tard trente minutes après l'incident..
- 14.2** Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du comité de réclamation et de demande de réparation dont l'emplacement est situé à la capitainerie de la Marina de Rimouski. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite prévu.
- 14.3** Pour toutes les classes, le temps limite de réclamation est de 120 minutes après que le dernier bateau a franchi la ligne d'arrivée.
- 14.4** Les réclamations et les demandes de réparations, après le dépôt et le retour des voiliers au port, seront traitées par courriel, téléphone ou télécopie dans la mesure du possible et selon qu'il convient à l'incident. Si une entrevue est jugée nécessaire ou appropriée, elle sera organisée à la convenance des intéressés.
- 14.5** Les intentions de réclamations du comité de course ou jury seront affichées pour informer les bateaux selon la règle 61.1(b).
- 14.6** Une demande de réparation basée sur une décision du comité de réclamation devra être déposée au plus tard 30 minutes après que la décision ait été affichée. Ceci modifie la règle 62.2.
- 14.7** Les pénalités pour infraction aux règles de course peuvent être moindres qu'une disqualification et laissées à la discrétion du comité de réclamation.

15. CLASSEMENT

- 15.1 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.
- 15.2 Les handicaps IRC seront établis par un comité de handicapés et seront sans appel. Des inspections (spot-check) pourront être faites au besoin par le comité de course afin de valider les données fournies pas les concurrents.
- 15.3 Un classement en temps réel sera fait pour la classe Mini 6.50 ou pour toute autre classe comprenant un minimum de trois voiliers.

16. REGLES DE SECURITE

- 16.1 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible par VHF.
- 16.2 Le canal VHF utilisé en course est le #16
- 16.3 Tous les voiliers inscrits doivent être conforme avec les normes du Guide de sécurité nautique en vigueur émise par Transport Canada.
- 16.4 Avant le départ, tous les voiliers feront l'objet d'une évaluation par le comité de course du respect des normes de sécurité, de la navigabilité sécuritaire de l'embarcation et de l'expérience de l'équipage.
- 16.5 Le matériel de sécurité suivant est obligatoire à bord et en état de fonctionner pendant toute la durée de la course.
- Un radar sauf pour la classe Mini6.50,
 - Un radeau de survie certifié,
 - Des gilets de sauvetage ou VFI, pour chacun des membres de l'équipage, approuvés par des autorités compétentes ajouter
- 16.6 Le matériel de sécurité suivant est fortement recommandé à bord pendant toute la durée de la course :
- Combinaison de survie étanche
 - Un transpondeur radar actif autonome ou branché sur le bateau, AIS (système d'identification automatique)
- 16.7 Au moins un membre de chacun des voiliers participants devra assister à des sessions d'information organisées par le Comité et portant sur des sujets tels l'hypothermie et les régimes de vents et de courants de l'Estuaire et du Golfe du Saint-Laurent.

16.8 Système SPOT

Chaque voilier devra être muni d'une balise SPOT. Cette balise sera configurée pour permettre la transmission des positions longitude et latitude au comité de course qui assurera le suivi des voiliers durant la course. Le comité rediffusera ces positions par l'entremise d'un site internet à accès public.

Cet appareil doit être en parfait état de fonctionnement et installé de façon à empêcher sa détérioration.

Chaque concurrent devra donner à l'organisateur, l'autorisation du suivi de son bateau par ce système pendant la course. Une formation organisée par le Comité devra être suivie par au moins un des membres d'équipage de chacun des voiliers participants et des essais devront être réalisés avant le départ de la course.

17. REMPLACEMENT D'EQUIPIER OU D'EQUIPEMENT

Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation préalable, par écrit, du comité de course.

Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent être faites au comité à la première occasion raisonnable.

La course se déroule en équipage d'un minimum de deux (2) équipiers pour la division Mini 6.50 et d'un minimum de trois (3) personnes pour les autres divisions et dont l'âge minimum est de 18 ans au 10 juillet 2011. Une dérogation justifiée à cette règle peut être soumise au Comité de course qui prendra la décision appropriée.

18. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 18.1** Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 18.2** Le comité de course se réserve le droit d'exiger qu'un bateau avec son équipage inscrit, réalise un parcours d'observation avant le départ de la course et selon des modalités qui seront définies en temps voulu par le comité afin d'en valider l'expérience et la préparation sécuritaire .

19. PUBLICITE

Les bateaux seront tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Cette publicité inclura, en autres, l'affichage d'une bannière attachée aux filières de chaque côté du voilier ainsi qu'arborer différents fanions attachés aux drisses et grément fixe.

20. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs détritrus dans l'eau. Les détritrus doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

21. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

Cependant, chacun des voiliers sera invité par l'organisateur à recevoir et transmettre des commentaires et informations au responsable des communications médiatiques lors de vacations journalières planifiées afin de suivre la progression et enjeux rencontrés.

En tout temps le comité organisateur pourra contacter les voiliers.

22. PRIX ET TROPHÉES

Des trophées seront remis aux gagnants de chacune des classes et des prix seront remis pour certaines étapes du circuit.

- Second passage à la bouée temporaire de Pointe-au-Père (marque 2)
- Passage à la bouée temporaire de Sainte-Anne-des-Monts (marque 3)
- Passage à la bouées virtuelle à l'est de l'Ile Anticosti (marque 4)
- Passage de la ligne d'arrivée

23. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

24. ASSURANCE

Chaque concurrent devra justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 2 millions de dollars ou sont équivalent et devra en fournir une attestation.

25. ARBITRES DESIGNÉS

Président du Comité de Course : Madeleine Palfreeman
Jaugeur d'épreuve : Pierre Marois
Président du Comité de Réclamation: David Pelling

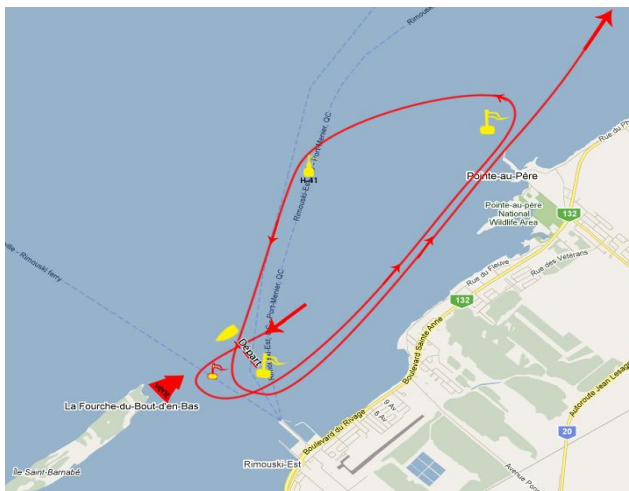
ROUTE RIMOUSKI – ANTICOSTI 2011

ANNEXE 1

PARCOURS :

- Départ: Entre le bateau comité et une bouée temporaire (marque 1)
- Première marque bouée temporaire
- Deuxième marque: Laisser à bâbord la bouée temporaire jaune au quai de Pointe-au-Père (48° 31.220' N ; 068° 28.500' W)
- Troisième marque: Laisser à bâbord la bouée fédérale H41 (48° 30.468' N ; 068° 31.063' W)
- Quatrième marque: Laisser à bâbord la bouée temporaire (marque 1).
- Cinquième marque et marque d'arrivée de la première étape Bouée jaune temporaire au quai de Pointe-au-Père (48° 31.220' N ; 068° 28.500' W) (temps noté pour chacun des voiliers et détermination des gagnants d'étapes)
- Sixième marque: Laisser à bâbord la bouée temporaire au quai de Sainte-Anne-des-Monts (49° 08.205' N ; 066° 29.080' W)
- Contourner en laissant à bâbord une marque virtuelle (49° 04.00' N ; 061° 35.00' W) à la pointe est de l'île Anticosti (sens antihoraire)
- Ligne d'arrivée: entre le feu ISO vert du quai de Rimouski à l'extrémité bâbord et la bouée HT 3(48° 29.42' N ; 068° 31.12' W) à l'extrémité tribord.

DEPART



ARRIVEE

